

PROJET HYDRO-AGRICOLE

RAF 65/061

11097



NOTE SUR LA PROLONGATION DU PROJET

(Justification)

Avril 1973

J. N° DIAYE

INTRODUCTION

Le Projet Hydro-agricole est devenu opérationnel en Novembre 1967. Le plan d'opérations prévoit une durée du projet de 5 ans, conduisant à un arrêt de toutes activités en Octobre 1972.

À la fin de l'année 1970, on s'est aperçu que les objectifs du projet ne pourraient pas être réalisés sans une prolongation. Notamment, les études d'aménagement des casiers-pilotes et des périmètres, les études et l'expérimentation in situ du drainage des terres du Delta du Fleuve et la prospection et les études des conditions hydrogéologiques de la vallée ne pourraient pas se terminer avant la fin d'Octobre 1972.

Compte tenu de l'importance de ces études pour le développement hydro-agricole de la vallée (choix des pôles de développement, séquence construction barrages régulateurs) et la nécessité d'incorporer leurs conclusions d'une manière consistante, avec les résultats des études topographiques, hydrologiques, agronomiques, sociologiques et économiques dans un plan de développement homogène et compréhensif, il faut que le projet soit prolongé d'une période de 18 mois. La réalisation des objectifs du projet, dans une prolongation de 18 mois, demandera du PNUD un supplément de crédits de 124.780 dollars des E.U., et permettra en dehors de la réalisation des objectifs du projet d'assister sur le plan hydro-agricole l'ONVS dans son élaboration de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal.

OBJECTIFS DU PROJET

Le but du projet hydro-agricole est défini par le plan d'opérations : l'étude des facteurs techniques, économiques et sociaux déterminant le passage de l'agriculture de décrue traditionnelle à une agriculture irriguée intensive.

Pour réaliser cette agriculture intensive deux options étaient possibles.

La première consiste à utiliser le régime naturel du fleuve pour réaliser des irrigations de technique assez simple comme la submersion contrôlée. En fait, près de vingt ans d'expérience sur une échelle assez vaste ont montré que cette technique qui a donné de bons résultats sous d'autres climats n'en donnait que de très mauvais dans la vallée du Sénégal. Pour augmenter la fiabilité du système, il faut exécuter des travaux coûteux (protection des périmètres, station de pompage, réseaux indépendants d'irrigation et de drainage, planage des terres) et alors se pose le problème de la rentabilité de tels aménagements.

Pour des raisons de besoins vivriers impérieux à couvrir dans les pays intéressés et de difficulté pour trouver des débouchés suffisants pour des cultures d'exportation, la très grande majorité des 400.000 ha de terres irrigables de la vallée devra être consacrée aux cultures céréalières et fourragères. Le rendement financier de telles cultures est faible et avec une seule culture par an, on obtient des taux de rentabilité interne marginaux. Ainsi, cette option de développement a-t-elle été abandonnée.

L'autre option consistait à utiliser des débits régularisés pour pratiquer de la double culture irriguée intensive. C'est cette option qui a été présentée à la Table Ronde de Mars 1971 ; elle fut retenue.

Depuis, cette option a été aussi retenue par les différents organismes qui s'intéressent au développement de la vallée (BIRD, FED, FAC).

L'adoption de cette option comme objectif du projet a entraîné un certain nombre de conséquences, dont la nécessité de prolonger le projet hydro-agricole.

JUSTIFICATION DE LA PROLONGATION DU PROJET

L'introduction de la double culture irriguée intensive dans l'ensemble de la vallée ne sera possible qu'avec la construction des grands barrages.

Par ailleurs, les problèmes posés par cette introduction sont énormes aux phases technique, économique, sociale et il est apparu que seule une expérimentation en vraie grandeur permettrait d'y voir clair.

La réalisation des grands barrages ne peut être effective avant la fin de cette dégennie. Le régime naturel du fleuve permet tout juste d'irriguer 3.000 ha en double culture. Aussi la meilleure solution a semblé être de réaliser trois casiers-pilotes de 1.000 ha pendant les quelques années qui restent avant la construction des barrages.

D'ailleurs, le financement de la construction de ceux-ci serait largement facilité au vu de résultats positifs dans les casiers-pilotes.

Les casiers-pilotes ont été choisis en fonction de critères climatiques et aussi parce qu'ils pourraient être la première étape d'un périmètre plus vaste jouant le rôle de pôle de développement. C'est pourquoi les casiers ont été choisis près de Podor, Boghé et Matam.

Le projet hydro-agricole s'est donc attaché à l'étude des projets pilotes et des périmètres dont ils font partie.

Les conditions de réalisation d'études aussi complexes sont assez rigides. En dehors des délais nécessaires pour constituer les dossiers d'appel d'offre et signer un contrat avec un sous-traitant, il faut rappeler qu'il n'est possible de faire des études sur le terrain que pendant la saison sèche. Autrement dit, une décision prise en Mars 1971 ne peut donner lieu à des études sur le terrain qu'après la décrue de 1971 soit dans les premiers mois de 1972.

Bien qu'il y ait eu un léger retard au moment de la signature du contrat, dû aux incertitudes qui régnait alors sur le sort de l'OERS, tous les travaux sur le terrain ont été menés à bien avant l'hivernage 1972.

La raison principale de la prolongation du Projet est donc principalement la poursuite des études des casiers-pilotes et des périmètres adjacents. Comme ce sont ces études qui doivent permettre l'élaboration du rapport final, celui-ci ne pourra donc être rédigé avant l'été 1973.

De plus le rapport final doit être complété par une étude d'évaluation de préfactibilité des aménagements conçus dans l'optique d'une régularisation du débit du fleuve à 300 m³/s.

Or cette évaluation doit s'appuyer sur des données précises fournies par certain nombre d'études économiques (économie de production, moyen de production, structure de production) qui ne peuvent matériellement être fournies avant Septembre 1973. Cette étude ne pourra donc être entreprise avant cette date.

En dehors de ces raisons d'autres militent encore en faveur de la prolongation du Projet et entre autres :

1) Etude de factibilité du barrage du delta

Pour cette étude il sera nécessaire que soient effectués au préalable certain nombre de travaux d'investigation sur le terrain :

- Travaux topographiques (planimétrie et altimétrie) pour préciser en particulier le tracé et les caractéristiques des endiguements, partant de la réserve,
- mécanique des sols : extraction et analyse d'échantillons de terres, pour localiser les meilleurs "champs d'emprunt" et pour reconnaître la nature du sous-sol (fondation des ouvrages)

Ces études qui feront l'objet de deux sous-contrats demanderont un certain délai (5 à 6 mois) avant de permettre la rédaction du rapport de l'étude de factibilité.

2) Etudes sur le terrain

- a) Campagne d'observation piézométrique de la vallée
Juillet 1973 - Février 1974

La crue de 1972 ayant été très faible, le lit majeur du fleuve n'a pas été inondé, et il n'y a pas eu une fluctuation de la nappe souterraine pour permettre la détermination des caractéristiques hydro-dynamique du sous-sol. Il sera donc nécessaire d'entreprendre une nouvelle campagne de mesures à la prochaine crue.

b) Hydrologie complémentaire

Le Projet devait entreprendre, en raison de la faible crue de 1972, une campagne de mesures des débits d'étiage et de l'avance de la langue salée. Fin prévu Juillet 1973.

3) Aftout-es-Sahel

Le Conseil des Ministres dans sa Session du 21 au 24 Juillet 1972 à DAKAR avait prescrit l'exécution du Programme d'études complémentaires sur l'Aftout-es-Sahel proposé par le Secrétaire Général. Vu l'importance de ce programme son exécution n'a pas été possible dans le cadre du Projet. Toutefois, peut-on envisager la préparation d'une requête qui serait présentée par le Secrétaire Général soit dans le cadre d'un programme OMVS soit dans le cadre d'un programme national. La rédaction de cette requête ne pourra être entreprise avant Novembre - Décembre 1973. Ce sont là les raisons majeures : études fondamentales à mener à bonne fin qui ont motivé cette demande de prolongation du Projet de 18 mois à partir de 31 Octobre 1972 c'est-à-dire jusqu'au 30 Avril 1974.

EXPERTS DU PROJET

Il est recommandé dans le même temps et pour les mêmes raisons que soit prolongé le contrat de mission des experts, directeur et responsables de ces études dans les limites imposées par le bon accompagnement de leurs tâches et la rédaction des différents rapports.

• Expert Hydrogéologue	30 Juin 1973
• Expert Hydraulicien	30 Oct. 1973
• Expert Agro-économiste	30 Avr. 1974
• Directeur du Projet expert en Hydro-agricole	30 Avr. 1974

Ces experts pourraient également servir de conseiller au Secrétariat de l'OMVS pour préparer l'évaluation technique qui devra servir de base aux décisions sur un programme de développement intégré du Bassin du Fleuve.